MÉDIATION entre associés pour les exploitant(e)s agricoles et viticoles

adasea
pour la dynamique des territoires

Vous êtes exploitant(e), vous faites face à des difficultés de communication avec votre ou vos associés ou à des tensions dans vos relations. Vous désirez améliorer votre coopération et retrouver la sérénité.

La médiation est un processus de résolution de conflits dans lequel une tierce personne neutre, appelée médiateur, facilite la communication entre les parties en désaccord.

Une médiation, pour quoi faire ?

La médiation a pour objectif :

- ***Trouver une solution acceptable pour toutes les parties afin de mettre fin au conflit***
- ***Faciliter le dialogue entre les parties pour qu'elles puissent exprimer leurs préoccupations et besoins de manière constructive***
- ***Aider les parties à reconstruire ou améliorer leurs relations***
- ***Veiller à ce que toutes les parties se sentent entendues et respectées***
- ***Permettre aux parties de prendre leurs propres décisions et de trouver des solutions adaptées à leurs besoins spécifiques***
- ***Éviter des procédures judiciaires longues et coûteuses en trouvant une solution à l'amiable***
- ***Identifier les problèmes sous-jacents et établir des mécanismes pour prévenir la récurrence des conflits***



Avec qui ?

Tout au long du processus, vous serez accompagné par Marie DECOVEMACKER, Médiatrice.



Par son écoute, sa bienveillance, et son impartialité, elle accompagne, en toute confidentialité, le cheminement des parties dans la définition de leurs propres solutions en veillant à éviter tout jugement sur les personnes.

Elle représente ni l'une ni l'autre des parties, mais a pour rôle d'aider à négocier pour favoriser une entente.

Et concrètement, comment ça se passe ?

1. Prise de contact, engagement de chacun, identification de votre objectif et des modalités (durée, lieu)

2. Entretiens individuels avec la médiatrice (expression des difficultés et ressenti individuel)

3. Rendez-vous collectif animé par la médiatrice (expressions de chaque partie, négociation et identification d'un accord)

Modalités :

- ***1 à 3 rendez vous individuel par associé***
- ***2 à 4 rendez vous collectif***
- ***Suite au premier contact, une proposition tarifaire sera communiquée***

En conclusion …

Vous engager dans une démarche de médiation vous sera bénéfique sur le long terme.
Outre l'atteinte de votre objectif initial, vous favorisez des relations durables, un climat de confiance dans votre environnement de travail, une réduction du stress et l'instauration d'une relation de coopération entre associés.

Alors, n'attendez plus et contactez-nous !



03 26 04 74 09
marie.decovemacker@adasea51.fr

msa santé famille retraite services

adasea pour la dynamique des territoires